

N° 7006¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2015-2016

PROJET DE LOI

**portant attribution de compétences fiscales spécifiques
entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis d'Amérique**

* * *

AVIS DE LA CHAMBRE DES METIERS

(21.7.2016)

Par sa lettre du 22 juin 2016, Monsieur le Ministre des Finances a bien voulu demander l'avis de la Chambre des Métiers au sujet du projet de loi repris sous rubrique.

Le projet de loi sous avis modifie la Convention signée le 3 avril 1996 entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique tendant à éviter la double imposition et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Le Ministère des Finances du Grand-Duché de Luxembourg et le Département du Trésor des Etats-Unis d'Amérique ont constaté l'existence de certains abus concernant des sociétés de droit luxembourgeois touchant des revenus de source américaine, considérés par la législation fiscale luxembourgeoise comme attribuables à un établissement stable situé aux Etats-Unis. Ces revenus n'étaient imposés, ni au Luxembourg, ni aux Etats-Unis d'Amérique en raison d'une divergence sur l'interprétation de la notion d'„établissement stable“ entre les autorités luxembourgeoises et les autorisés américaines.

*

La Chambre des Métiers n'a aucune observation particulière à formuler relativement au projet de loi lui soumis pour avis.

Luxembourg, le 21 juillet 2016

Pour la Chambre des Métiers

Le Directeur Général,
Tom WIRION

Le Président,
Roland KUHN

